

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance extraordinaire tenue le 2 mai 2022, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-557** intitulé « *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier par l'abrogation de l'alinéa d) de l'article 1 des règles de stationnement applicables sur le côté ouest de l'avenue Champagneur;
- le règlement **AO-558** intitulé « *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur la côte du Vésinet prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;
- le règlement **AO-559** intitulé « *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le boulevard Saint-Joseph prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;
- le règlement **AO-560** intitulé « *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur l'avenue Querbes prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 13 mai 2022

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate